



POLITIQUE  
**DE DURABILITÉ**  
**ENVIRONNEMENTALE**  
**ET SOCIALE DE**  
BID INVEST

# **POLITIQUE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE BID INVEST**

---

LANGUE D'ORIGINE : ANGLAIS

*DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : XXXXX*

**POLITIQUE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

## Table des matières

I. OBJET DE LA POLITIQUE .....	1
II. ENGAGEMENTS DE BID INVEST .....	2
III. RESPONSABILITÉS DU CLIENT .....	4
IV. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DURABILITÉ DE BID INVEST.....	5
Approche en ce qui concerne les projets d’investissements .....	5
<u>Investissements directs</u> .....	6
<u>Investissement au travers d’Intermédiaires financiers</u> .....	6
Catégorisation des risques environnementaux et sociaux.....	8
<u>Investissements directs</u> .....	8
<u>Investissements dans des Intermédiaires financiers</u> .....	9
Supervision .....	10
<u>Supervision des projets d’investissement</u> .....	10
<u>Supervision des activités d’assistance technique</u> .....	10
Impact sur le développement et évaluation.....	11
V. COLLABORATION ET LIAISON AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS .....	11
VI. GOUVERNANCE .....	12
Gouvernance d’entreprise .....	12
Gouvernance pour les projets dans l’industrie extractive .....	13
VII. MÉCANISME INDÉPENDANT DE CONSULTATION ET D’INVESTIGATION .....	13
VIII. DOCUMENTS CONNEXES .....	13

### Sigles et abréviations

IFD	Institution de Financement du Développement
ESS	Directives Environnementales, Sanitaires et Sécouritaires
EIE	Évaluation de l'impact Environnemental
EIES	Évaluation de l'impact Environnemental et Social
PAES	Plan d'action Environnementale et Sociale
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
SGES	Système de Gestion Environnementale et Sociale
IF	Intermédiaire Financier
BID	Banque Interaméricaine de Développement
SII	Société Interaméricaine d'Investissement
SFI	Société Financière Internationale
OIT	Organisation Internationale du Travail
NP	Norme de Performance de la SFI
AT	Assistance Technique
RSERSE	Rapport de Surveillance Élargi

# POLITIQUE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE BID INVEST

## I. OBJET DE LA POLITIQUE

1. La Société Interaméricaine d'Investissement (IDB Invest<sup>1</sup>), membre du Groupe de la Banque Interaméricaine de Développement (IDB), est une organisation internationale qui a pour objet de favoriser le développement économique de ses pays membres en développement de la région en encourageant la création, l'expansion et la modernisation des entreprises privées. IDB Invest apporte son soutien au secteur privé et aux entreprises du secteur public qui ne disposent pas de garantie souveraine, en proposant des prêts, des investissements sous forme de participations et des garanties, et en établissant des partenariats avec ses clients<sup>2</sup> et partenaires stratégiques pour proposer des prestations de services-conseils et de formation.
2. La Politique de Durabilité environnementale et sociale de IDB Invest (ci-après la Politique de durabilité) a pour objet de traduire l'engagement de IDB Invest en faveur d'un développement durable faisant partie intégrante de son approche de gestion des risques ainsi que de sa mission de développement. La Politique de Durabilité s'applique à toutes les activités entreprises et les opérations financées par IDB Invest, y compris, entre autres, le financement direct et indirect et les services d'assistance technique<sup>3</sup>. La présente Politique de Durabilité fait partie du Cadre de durabilité de IDB Invest présenté à l'Annexe A.
3. IDB Invest pense que la durabilité environnementale et sociale des activités qu'elle soutient est essentielle à l'instauration de résultats positifs en matière de développement, ce qui est un objectif stratégique. IDB Invest pense également que le fait d'éviter, de minimiser et de gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux ainsi que sanitaires et sécuritaires est non seulement une pratique commerciale saine mais si elle est correctement mise en œuvre, elle peut également réduire les déchets, améliorer la rentabilité et générer une bonne volonté et des retombées positives au sein des communautés où opère l'entreprise.
4. La Politique de Durabilité environnementale et sociale de IDB Invest est organisée comme suit :
  - Engagements de IDB Invest
  - Responsabilités du client
  - Rôles et responsabilités de IDB Invest pendant l'Évaluation et la supervision environnementale et sociale
  - Collaboration avec les partenaires

---

<sup>1</sup>En novembre 2017, la SII a adopté une nouvelle marque et se désigne à présent elle-même sous la dénomination IDB Invest (en anglais) et IDB Invest (en espagnol, en français et en portugais).

<sup>2</sup> Le terme « client » est employé indifféremment aux présentes pour désigner l'emprunteur, le bénéficiaire d'une garantie ou d'un investissement aussi bien que le promoteur d'une opération donnée.

<sup>3</sup> L'Assistance technique (AT) est assurée principalement sous forme de prestation de services-conseils visant à aider les clients, en particulier afin d'améliorer la performance dans différents domaines, ainsi que par le biais du renforcement des capacités et d'autres programmes (voir chapitre IV, paragraphe 6 pour plus amples détails).

- Gouvernance
- Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation
- Documents de référence et pièces justificatives<sup>4</sup>.

5. La Politique de Durabilité entrera en vigueur le [ ] (ci-après « la Date d'entrée en vigueur ») et remplace dans son intégralité la Politique de Durabilité environnementale et sociale de septembre 2013 en ce qui concerne les investissements approuvés postérieurement à la Date d'entrée en vigueur. La Politique de Durabilité est sujette à révision aux fins d'incorporer les meilleures pratiques, les tendances internationales pour ce qui est des questions de durabilité environnementale et sociale, et les enseignements retenus au cours de sa mise en œuvre. La Politique de Durabilité ne constitue pas une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et aux immunités dont bénéficie BID Invest en vertu de l'Accord constitutif de la SII, des conventions internationales ou de toute loi applicable, et n'octroie aucun droit contractuel ou autre à quiconque.

## II. ENGAGEMENTS DE BID INVEST

1. BID Invest s'efforce de veiller par le biais du processus d'évaluation et de supervision environnementale et sociale à ce que les projets dans lesquels elle investit<sup>5</sup> et auxquelles elle assure des prestations de service d'assistance technique soient durables sur le plan environnemental et social en exigeant que les projets soient structurés de manière à répondre aux normes mentionnées dans la présente Politique.
2. BID Invest évalue les risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels de tous les projets dans lesquels elle se propose d'investir pour s'assurer de leur conformité aux lois et réglementations du pays hôte et à la présente Politique de Durabilité avant de donner une approbation définitive. La présente Politique de Durabilité englobe les Normes de Performance (ci-après NP) en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale (ci-après SFI) et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (ci-après ESS) du Groupe de la Banque mondiale/SFI (y compris à la fois les directives ESS générales et les directives ESS sectorielles) (ci-après les « Normes de la Politique de Durabilité »)<sup>6</sup>. Toutes révisions ultérieures aux Normes de la Politique de Durabilité s'appliqueront à la présente Politique de durabilité, à moins que le Conseil d'administration de BID Invest n'en dispose autrement.

---

<sup>4</sup> Les normes et autres documents mentionnés dans la présente politique sont cités aux chapitres III et VIII.

<sup>5</sup> Les substantifs « investissements » et « financements » ainsi que les verbes « investir » et « financer » sont employés de façon interchangeable aux présentes pour désigner le financement par BID Invest d'une opération. Dans le cas des investissements effectués par des IF qui reçoivent un financement de BID Invest, le terme « investissements » se rapporte aux projets secondaires qui sont cofinancés avec les ressources de BID Invest (voir au chapitre IV, paragraphe 5 l'approche en matière d'investissements par l'entremise d'intermédiaires financiers). Le terme « investissements » couvre en outre tout un éventail d'instruments de financement, tels que des prêts, des garanties, des prises de participation et de quasi-participation entre autres.

<sup>6</sup> Voir Chapitre III.

3. Les axes prioritaires sont notamment les suivants :

Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources

4. BID Invest encourage les bonnes pratiques industrielles et les stratégies d'utilisation rationnelle des ressources afin de minimiser les déchets et la pollution provenant des projets qu'elle finance conformément à la NP 3 (Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution). Combinée avec des programmes d'amélioration continue, cette approche peut également aboutir à une production plus efficiente et une rentabilité accrue. BID Invest exige que ses clients suivent les directives SSE sectorielles pertinentes en tant que bases de référence pour de bonnes pratiques industrielles et pour concevoir, mettre en œuvre et exécuter leurs projets et activités en conséquence.

Adaptation au changement climatique, atténuation de ses effets et développement à faible émission de carbone

5. BID Invest considère que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets sont une priorité pour ses activités d'investissement et d'assistance technique dans la région. Par le biais de son engagement envers un développement à faible émission de carbone, BID Invest contribue à un certain nombre de domaines connexes, tels que des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. BID Invest apporte une assistance technique connexe et élabore des programmes visant à aider les entreprises en matière d'adaptation/atténuation du changement climatique, d'efficacité énergétique et de développement à faible émission de carbone.

Biodiversité, services écosystémiques et zones protégées

6. BID Invest prône la protection, la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité, des ressources naturelles et des services écosystémiques conformément à la NP 6 (Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes). Elle veille à ce que les opérations qu'elle finance comportent des mesures de sauvegarde des habitats essentiels et à protéger et lorsque cela est faisable, améliorer les habitats naturels, ainsi que la biodiversité et les services écosystémiques qu'ils soutiennent. Selon le type et la localisation du projet, cela peut inclure des analyses spécifiques des impacts cumulés afin de déterminer les effets synergiques à long terme potentiels d'un projet et les plans de gestion susceptibles d'assurer la protection des habitats naturels et essentiels conformément à la présente Politique de Durabilité et ses normes de référence.

Aspects sociaux, de main-d'œuvre, sanitaires et sécuritaires

7. BID Invest s'engage à promouvoir de bonnes pratiques internationales dans le contexte de tous les aspects sociaux des projets qu'elle finance, y compris les droits de l'homme. Ceci comprend notamment l'exigence que les clients pratiquent :
- (i) de solides consultations publiques, sensibilisation et communication avec les communautés affectées, la mise en place de mécanismes de règlement des plaintes proportionnés à la nature des risques et impacts sociaux ainsi que la catégorie de risque environnemental et social du projet conformément à la NP 1 (Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux) ;

- (ii) de bonnes relations et pratiques de travail, y compris un mécanisme de règlement des plaintes des travailleurs, conformément à la NP 2 (Main-d'œuvre et conditions de travail)<sup>7</sup>;
- (iii) de bonnes conditions de travail et des pratiques et normes sanitaires et sécuritaires conformément à la NP 2;
- (iv) l'égalité entre les sexes, y compris le souci d'éviter l'exclusion fondée sur le sexe, la violence sexiste, y compris l'exploitation sexuelle ou la traite des êtres humains et les maladies sexuellement transmissibles dans les projets financés par BID Invest (par exemple sur le lieu de travail, dans les consultations publiques)<sup>8</sup> ;
- (v) la participation et l'inclusion des personnes handicapées, y compris l'accès à l'environnement physique, l'égalité des chances dans l'emploi pour les personnes handicapées et le souci d'éviter la discrimination<sup>9</sup> ;
- (vi) la participation et l'inclusion des peuples autochtones et autres groupes vulnérables<sup>10</sup>, la prévention ou la diminution des impacts défavorables sur les peuples autochtones et autres groupes vulnérables conformément à la NP 7 (Peuples autochtones)<sup>11</sup> ;
- (vii) la préservation du patrimoine culture conformément à la NP 8 (Patrimoine culturel) et
- (viii) une indemnisation équitable et la restauration des moyens de subsistance de toute personne ou groupe physiquement déplacé ou restreint d'accès à son foyer, communauté ou moyens de subsistance conformément à la NP 5 (Acquisition de terres et réinstallation involontaire).

### III. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

L'identification, la gestion et l'atténuation des risques environnementaux et sociaux et des impacts potentiels des activités financées par BID Invest incombent au client conformément à la Politique de durabilité. BID Invest pense que l'application des Normes de Performance aide les clients à gérer et améliorer leur performance environnementale et sociale grâce à une approche axée sur le risque et les résultats.

---

<sup>7</sup> La NP 2 est guidée par les conventions de base de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

<sup>8</sup> Le sexe est un aspect indissociable que les clients sont tenus de prendre en compte dans leur application de la NP 1 (Évaluation et gestion des risques environnementaux et sociaux) ; une orientation sur les questions liées au sexe est comprise dans la NP 1, NP 2, NP 4, NP 5, NP 6, NP 7 et NP 8.

<sup>9</sup> L'inclusion des personnes handicapées est un aspect indissociable que les clients sont tenus de prendre en compte dans leur application de la NP 1 et l'orientation sur ces questions est couverte dans toutes les autres NP pertinentes.

<sup>10</sup> Le statut de vulnérabilité peut être lié à la race, à la couleur, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la langue, à la religion, à l'opinion politique ou autre, à l'origine nationale ou sociale, aux biens ou autre statut. Les clients doivent également tenir compte de facteurs tels que le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, la culture, le niveau d'instruction, la maladie, le handicap, la pauvreté ou le désavantage économique et la dépendance vis-à-vis de ressources naturelles uniques.

<sup>11</sup> BID Invest s'efforce également à ce que les peuples autochtones et autres groupes vulnérables ne soient pas désavantagés dans le partage des retombées du développement liées à un projet financé par BID Invest.

BID Invest exige que ses clients<sup>12</sup> soient en conformité avec la Politique de durabilité, c'est-à-dire les exigences spécifiées dans ladite politique ainsi que les normes et directives de la SFI suivantes :

- (i) Les Normes de performance (de janvier 2012), comprennent :
  - Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
  - Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
  - Normes de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
  - Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
  - Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
  - Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
  - Norme de performance 7 : Peuples autochtones
  - Norme de performance 8 : Patrimoine culturel.
- (ii) Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (ESS) générales et Directives ESS sectorielles de la Banque Mondiale/SFI.

#### **IV. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DURABILITÉ DE BID INVEST**

##### **Approche en ce qui concerne les projets d'investissements**

1. BID Invest est responsable de la mise en œuvre de la présente Politique de Durabilité au travers de ses procédures environnementales et sociales d'évaluation, de supervision et de suivi. L'évaluation environnementale et sociale fait partie intégrante du processus d'évaluation de BID Invest qui couvre les risques pertinents, et entre autres le risque de réputation et les impacts et risques positifs et négatifs. Lorsqu'elle réalise des évaluations, BID Invest tient compte des trois aspects principaux d'un projet :
  - (i) risques et impacts environnementaux et sociaux probables;
  - (ii) capacité et engagement du client à répondre aux exigences de la Politique de Durabilité et
  - (iii) cadre réglementaire et institutionnel du pays hôte.

---

<sup>12</sup> Les Normes de performance de la SFI s'appliquent aux clients dans lesquels BID Invest investit directement. Les clients intermédiaires financiers de BID Invest sont tenus d'appliquer les Normes de performance aux projets secondaires à risque élevé auxquels ils apportent leur soutien (selon le Chapitre IV paragraphe 5.)

2. BID Invest ne finance que les opérations susceptibles d'être en conformité avec les exigences environnementales et sociales de la Politique de Durabilité dans un délai raisonnable. Dans certains cas, un projet peut ne pas être entièrement conforme au moment de la signature de l'accord juridique avec BID Invest, auquel cas l'approbation du financement est liée à l'engagement contractuel de parvenir à la conformité dans un délai indiqué. Des retards continus dans la conformité à ces exigences peuvent conduire à la perte du soutien financier de BID Invest.
3. La vérification environnementale et sociale préalable de BID Invest est proportionnelle au niveau de risque et d'impact environnementaux et sociaux de chaque projet.

#### Investissements directs

4. Les évaluations environnementales et sociales pour les investissements directs comprennent ce qui suit :  
13

- (i) examen des informations, archives et documentation disponibles concernant les risques et impacts environnementaux et sociaux ainsi que la catégorie de risque environnemental et social du projet : si des lacunes d'information sont identifiées, demande et examen de toute information supplémentaire nécessaire;
- (ii) visite sur place et entrevues avec le personnel du client et les parties prenantes pertinentes;
- (iii) évaluation des plans de gestion environnementale et sociale du projet et, s'il est opérationnel, sa performance environnementale et sociale par rapport aux exigences de la Politique de Durabilité de BID Invest et aux réglementations du pays hôte;
- (iv) identification des lacunes pour définir tout domaine de non conformité aux exigences de la Politique de Durabilité de BID Invest; et
- (v) élaboration d'un plan d'action environnementale et sociale (PAES) pour combler lesdites lacunes, si tant est qu'il y en ait. Une fois convenu avec le client, le PAES ainsi que les plans de gestion environnementale et sociale du projet font partie intégrante des accords juridiques ultérieurs entre BID Invest et le client.

#### Investissement au travers d'Intermédiaires financiers

5. Il y a une procédure séparée pour les investissements par l'entremise d'Intermédiaires financiers (IF) qui comprend :

- (i) un examen du portefeuille de l'IF pour s'assurer de l'exposition au risque du secteur et aux risques contextuels
- (ii) catégorisation de l'investissement de l'IF en fonction du risque environnemental et social potentiel (voir chapitre III, paragraphes 15 à 19) ;

---

<sup>13</sup> Dans le cas de certains investissements à faible risque impliquant les plus petits clients de BID Invest, certains éléments, tels qu'une visite sur place et un PAES peuvent ne pas être nécessaires.

- (iii) obligation pour les clients IF de BID Invest d'élaborer et de mettre en place un système de gestion environnementale et sociale (SGES) qui corresponde au niveau de risques environnementaux et sociaux de son portefeuille et de ses opérations projetées, et d'appliquer la Liste d'exclusions de BID Invest ainsi que le droit national applicable<sup>14</sup> ;
- (iv) renforcement des capacités des clients IF par le biais du programme BID Invest de Formation à la gestion des risques environnementaux et sociaux, qui vise à aider les IF à développer et améliorer leur SGES.

### **Approche pour les activités d'assistance technique**

6. Grâce à ses activités d'assistance technique (AT), BID Invest vise à apporter un soutien aux entreprises du secteur privé en Amérique latine et dans les Caraïbes avec des programmes de renforcement des capacités et d'autres formes d'assistance permettant d'améliorer les projets qu'elle finance.
7. BID Invest est proactive dans la prestation d'AT en complément des projets existants ou proposés. BID Invest est axée sur la prestation d'assistance technique ayant pour objectif : la promotion de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, le soutien au client pour faire progresser l'égalité entre les sexes et la diversité parmi ses salariés, les marchés cibles et les chaînes de valeur et la contribution au renforcement des partenariats public-privé dans la région. L'assistance technique peut également couvrir des activités telles que l'élaboration d'un soutien pour des systèmes de gestion efficaces, l'obtention d'homologation dans le cadre de divers systèmes de qualité et l'aide aux clients pour l'identification et l'application des meilleures pratiques. BID Invest vise à augmenter l'assistance technique apportée aux clients pour l'homologation par un tiers de produits de base hors métaux (par ex. les produits agricoles), afin que les clients impliqués dans ce secteur puissent garantir que la chaîne d'approvisionnement fabrique ces marchandises d'une façon environnementale et socialement durable. En outre, BID Invest apporte une assistance technique à des entreprises qui ne sont pas clientes afin d'améliorer les performances et offrir des connaissances dans différents domaines.
8. BID Invest applique la procédure suivante pour l'approbation de l'assistance technique :
  - (i) Chaque activité d'AT est vérifiée par rapport à la liste d'exclusions de BID Invest.
  - (ii) IDB Invest veille également à ce que l'assistance et les conseils techniques offerts aux entreprises soient conformes aux lois du pays hôte et à la Politique de Durabilité de BID Invest.

---

<sup>14</sup> Les IF ayant un portefeuille et/ou des projets secondaires prévus qui présentent des risques environnementaux et sociaux moyens à élevés (c'est-à-dire catégories IF-1 et IF-2) ont l'obligation pour les projets secondaires à plus haut risque auxquels ils apportent un soutien de suivre les NP et les Directives ESS générales et sectorielles. Pour les IF placés dans la catégorie IF-3, le SGES consiste en un filtrage des activités commerciales qu'ils soutiennent en fonction de la Liste d'exclusions de BID Invest et du droit national applicable.

## Catégorisation des risques environnementaux et sociaux

9. Durant l'évaluation, BID Invest classe les opérations par catégorie en se servant d'une approche axée sur le risque pour les investissements directs et les investissements d'intermédiaires financiers.

### Investissements directs

10. Pour les investissements directs, BID Invest classe les opérations par catégorie A, B ou C en fonction du type, du secteur, de l'échelle ainsi que de l'ampleur et de l'importance probables des risques et impacts environnementaux et sociaux de l'opération. La catégorie indique la mesure appropriée de l'évaluation d'impact environnemental et social, la divulgation des informations et la participation des parties prenantes requises.
11. **Les projets de catégorie A** peuvent entraîner des risques et impacts environnementaux et/ou sociaux potentiellement significatifs et divers, irréversibles ou sans précédent qui s'étendent souvent au-delà des limites du site ou des installations du projet lui-même. En principe, la catégorie A inclut les projets qui ont un impact non négligeable sur des zones protégées ou sensibles<sup>15</sup> et/ou des groupes vulnérables.
12. **Les projets de catégorie B** ont des risques et impacts environnementaux et/ou sociaux potentiels qui sont moins défavorables que ceux de catégorie A et qui sont généralement limités au site du projet, largement réversibles et qui peuvent être atténués grâce à des mesures facilement disponibles et faisables à mettre en application dans le contexte de l'opération.
13. **Les projets de catégorie C** sont ceux qui sont susceptibles d'avoir un impact ou un risque environnemental ou social défavorable très limité voire inexistant.
14. Le client mène à bien une évaluation environnementale et sociale des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet. Une gamme d'outils est disponible pour mener à bien l'étude environnementale et sociale selon le type de projet. L'ampleur de l'évaluation est elle aussi prévue d'être proportionnelle au niveau de risques et d'impacts environnementaux et sociaux potentiels. Pour les projets de catégorie A et B qui sont des nouveaux projets d'aménagement ou de vastes expansions comportant des éléments, des aspects et des installations physiques expressément identifiés qui sont susceptibles de générer des impacts environnementaux ou sociaux significatifs, le client est tenu de préparer une évaluation d'impact environnemental et social (EIES)<sup>16</sup>, et s'il y a des installations existantes, un audit environnemental, social, sanitaire et sécuritaire (Audit ESSS)<sup>17</sup> à moins que les

---

<sup>15</sup> Les zones sensibles peuvent par exemple être un habitat naturel essentiel, des territoires autochtones et/ou des sites culturels ayant une importance spirituelle, historique ou archéologique.

<sup>16</sup> L'EIES peut également être appelée EIE et/ou par tout autre nom selon le pays. Le document sert à identifier et analyser les impacts environnementaux et sociaux potentiels d'un projet proposé, évaluer les différentes options et concevoir les mesures appropriées d'atténuation, de gestion et de suivi.

<sup>17</sup> Un audit ESSS est un document permettant de déterminer la nature et l'étendue de tous les domaines environnementaux et sociaux préoccupants d'un projet ou d'activités existantes et inclut la description des mesures d'atténuation.

informations nécessaires ne soient disponibles par ailleurs. Pour les projets de catégorie B à plus faible impact, tels que ceux qui comportent par exemple la modernisation et la mise à niveau d'installations de production existantes n'impliquant pas d'expansion ni de transformations majeures, une analyse environnementale et sociale limitée ou ciblée<sup>18</sup> peut être suffisante.

#### Investissements dans des Intermédiaires financiers

15. Lorsque BID Invest investit dans un Intermédiaire financier tel qu'une banque, un fonds d'investissement ou une autre institution spécialisée, comme une société d'affacturage, une société de crédit-bail ou des institutions de microfinance, cela entre dans la catégorie d'investissement IF. Dans les opérations IF, il y a en général de multiples « projets secondaires » auxquels l'IF apporte un financement en se servant des fonds de BID Invest. Dans ces cas-là, l'IF est chargé de s'assurer que les exigences applicables de la présente Politique de Durabilité soient respectées par les projets secondaires individuels.
16. En adoptant l'approche de catégorisation de l'Investissement direct, BID Invest classe l'opération dans la catégorie IF-1, IF-2 ou IF-3 selon le type d'institution financière, le type d'investissement effectué par BID Invest, les risques environnementaux et sociaux potentiels du projet secondaire associés au secteur probable et au contexte physique prévu ainsi qu'à la taille des projets secondaires. En outre, BID Invest tient compte de la réputation du client de l'IF et de sa capacité de gestion pour la mise en œuvre des normes de la Politique de durabilité.
17. Les opérations IF-1 sont celles où le potentiel de risque est élevé : le portefeuille<sup>19</sup> actuel ou futur de l'IF financé dans le cadre de l'investissement de BID Invest comporte ou est prévu de comporter une exposition substantielle au risque d'activités commerciales avec des risques ou des impacts environnementaux et sociaux potentiellement importants qui sont divers ou pour la plupart irréversibles.
18. Les opérations IF-2 sont celles où le potentiel de risque est considéré comme moyen : le portefeuille actuel ou futur de l'IF comprend ou est prévu de comprendre des activités commerciales qui ont des risques ou des impacts environnementaux ou sociaux potentiels défavorables limités dont le nombre est faible, qui sont généralement spécifiques au site, largement réversibles et facilement corrigés par le biais de mesures d'atténuation ou qui comportent un nombre très limité d'activités commerciales à risques ou impacts environnementaux ou sociaux potentiels défavorables qui sont divers ou irréversibles.

---

<sup>18</sup> L'expression analyse environnementale et sociale limitée ou ciblée désigne une évaluation qui est généralement d'une portée plus restreinte qu'un EIES à grande échelle et est spécifique pour des risques environnementaux et sociaux potentiels (notamment main-d'œuvre, santé, sécurité et sûreté) et/ou des impacts associés au projet. Pour certains de ces projets, il peut être approprié de confirmer et documenter l'application de l'implantation environnementale, les normes de pollution ou les normes de construction.

<sup>19</sup> Le terme « portefeuille » désigne le portefeuille de projets secondaires financés par le biais de l'investissement de BID Invest, à moins que l'investissement de BID Invest serve non pas à des projets secondaires mais plutôt à d'autres usages généraux comme des améliorations institutionnelles. Dans ce dernier cas, le terme « portefeuille » désigne l'ensemble du portefeuille de l'IF.

19. Les opérations IF-3 sont celles où le potentiel de risque est considéré comme faible : le portefeuille actuel ou futur de l'IF comporte une exposition financière à des activités commerciales qui n'ont dans leur ensemble que peu voire pas d'impacts environnementaux et sociaux défavorables.

## **Supervision**

### Supervision des projets d'investissement

20. BID Invest surveille les performances environnementales et sociales de ses investissements en tant que partie intégrante de son programme de gestion de portefeuille. Dans les accords juridiques qui documentent ses opérations, BID Invest convient avec le client d'un programme régulier de supervision de la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux en fonction des exigences convenues, dont la fréquence et l'ampleur sont proportionnelles à la catégorie attribuée. Parmi les éléments clés du programme de supervision que BID Invest mène à bien figurent : l'étude du Rapport annuel de suivi environnemental et social du client, l'étude de la performance de mise en œuvre en fonction des conditions environnementales et sociales de l'investissement et des engagements du client, le cas échéant l'identification des opportunités dont dispose le client pour améliorer la performance environnementale et sociale et mettre en œuvre les actions correctives supplémentaires selon le cas, et les visites au projet sur place selon le niveau de risque environnemental et social du Projet à tout moment durant le cycle du projet<sup>20</sup>. BID Invest peut prendre des mesures de réparation en vertu de la documentation financière afin de promouvoir la conformité par ses clients à qui il incombe de gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux d'une manière qui corresponde à la Politique de durabilité.

### Investissements directs

21. Pour les investissements directs, BID Invest examine également les Rapports annuels de surveillance environnementale et sociale du client et les mises à jour sur les divers engagements environnementaux et sociaux inclus dans l'accord juridique, notamment l'avancement sur la mise en œuvre du PAES<sup>21</sup>.

### Investissements indirects au travers d'Intermédiaires financiers

22. Dans le cas des investissements IF, BID Invest examine le Rapport annuel de surveillance environnementale et sociale du client, y compris l'état d'avancement de la vérification des projets secondaires par rapport à la liste d'exclusions de BID Invest, la conformité aux lois et réglementations environnementales et sociales nationales ainsi que l'efficacité du SGES élaboré.

### Supervision des activités d'assistance technique

---

<sup>20</sup> La supervision de BID Invest peut comprendre des visites au niveau IF ainsi que des bénéficiaires des prêts/investissements IF, selon le niveau de risque du projet IF secondaire.

<sup>21</sup> Pour les projets de catégorie C, un PAES n'est pas requis et les mesures de gestion environnementale et sociale peuvent être limitées voire sans objet. Les projets de catégorie C peuvent ne comporter aucune exigence de rapports.

23. BID Invest supervise la mise en place des aspects environnementaux et sociaux des activités pertinentes d'assistance technique pour s'assurer que les conseils techniques offerts aux clients et à d'autres entreprises au travers de rapports de consultation financés par le programme AT de BID Invest sont conformes à la Politique de durabilité. En outre, BID Invest prépare des rapports annuels qu'elle soumet aux bailleurs de fonds fiduciaires, détaillant l'utilisation pour l'exercice des fonds d'AT fournis par les bailleurs de fonds et conformément à la Politique de BID Invest concernant la Politique de divulgation des informations (et toute politique qui lui succède).

### **Impact sur le développement et évaluation**

24. BID Invest se sert de divers outils pour évaluer l'impact de ses opérations sur le développement, le Système DELTA (Efficacité, apprentissage, suivi et évaluation), les Rapports annuels de supervision (ASR) et les Rapports annuels de supervision élargie (RSE). Le système DELTA, qui dispose d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise, estime l'impact prévu d'une opération sur le développement avant son approbation et durant toute sa durée de vie. Les RSE évaluent les livrables d'un projet au moment où le projet arrive à échéance<sup>22</sup> et comportent des indicateurs de performance environnementale, sociale et de gouvernance permettant d'évaluer la performance globale du projet dans ces domaines. Outre l'évaluation interne par BID Invest des produits livrables, le Bureau de l'évaluation et de la surveillance de la BID (OVE) examine et valide chaque année les RSE. OVE est indépendant de la direction de BID Invest et soumet directement ses rapports au Conseil d'administration de BID Invest.
25. Les résultats des évaluations sont incorporés dans le portail sur Internet de BID Invest sous le titre Enseignements retenus et appliqués aux nouveaux investissements pour en améliorer la performance.

## **V. COLLABORATION ET LIAISON AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS**

1. En tant qu'institution financière multilatérale qui favorise le développement économique par le biais du secteur privé, BID Invest collabore avec différentes entités des secteurs public et privé. En tant que membre du Groupe de la BID, BID Invest travaille en étroite collaboration avec la BID dans ses efforts visant à favoriser le développement durable du secteur privé dans les pays membres en développement de la région. Ceci comprend actuellement l'identification de projets durables, des accords conjoints de coopération technique qui aident les sociétés à bénéficier de l'assistance technique, la coordination avec le Secteur de changement climatique et de développement durable de la BID qui aide les entreprises à développer et à améliorer leurs projets d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique ainsi que la coordination avec les spécialistes environnementaux et sociaux de la BID sur les questions comme le renforcement des capacités des clients.
2. Parmi les exemples de travail de BID Invest avec d'autres entités des secteurs public et privé figurent :

---

<sup>22</sup> BID Invest suit les critères du Groupe de coopération d'évaluation des Banques multilatérales de développement (MDB-ECG) pour déterminer le moment où une opération arrive à échéance, ce qui peut inclure des facteurs tels que lorsque le projet est achevé dans une large mesure, lorsque le dernier décaissement est effectué par BID Invest ou d'autres facteurs selon le type de projet.

- (i) Collaboration étroite avec d'autres institutions financières qui travaillent sur des projets communs ou des co-investissements et promotion d'une coordination et d'une harmonisation étroites entre les institutions participantes en ce qui concerne les mesures environnementales et sociales requises d'un client.
- (ii) Promotion des marchés financiers durables en Amérique latine et dans les Caraïbes en entamant un dialogue avec des banques ayant souscrit au Principe de l'Équateur et les principaux programmes de formation pour intermédiaires financiers en Amérique latine et dans les Caraïbes sur des questions telles que la Gestion des risques environnementaux et sociaux pour le secteur financier.
- (iii) Amorce d'un dialogue avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales locales ainsi que des institutions financières d'Amérique latine et des Caraïbes afin de développer des partenariats stratégiques permettant de mettre en place des programmes d'assistance technique.
- (iv) Liaison avec les banques multilatérales de développement ainsi que les institutions bilatérales de développement et les organismes de crédit à l'exportation pertinents afin de soutenir les efforts d'harmonisation liés aux questions, aux politiques et aux procédures environnementales et sociales entre les différentes institutions.
- (v) Liaison avec les institutions multilatérales de développement ainsi que les institutions bilatérales et les organismes de crédit à l'exportation pertinents sur l'intégration de la gouvernance institutionnelle dans les opérations d'investissement.

## **VI. GOUVERNANCE**

### **Gouvernance d'entreprise**

1. BID Invest comprend la forte corrélation qui existe entre la culture de gouvernance d'entreprise d'une société et son engagement en faveur de la durabilité. Une bonne gouvernance d'entreprise aide les sociétés à fonctionner plus efficacement, à attirer des capitaux, à sauvegarder contre la corruption et la mauvaise gestion et à améliorer leurs relations avec les parties prenantes. Cela rend les entreprises plus responsables et transparentes et renforce la confiance des investisseurs dans les entreprises publiques et privées. BID Invest cherche à diffuser de bonnes pratiques de gouvernance et met des outils et des structures de gouvernance efficaces et abordables entre les mains des entreprises. BID Invest a adopté le Cadre de développement de la gouvernance d'entreprise (CGDF), méthodologie commune parmi les Institutions financières de développement pour l'évaluation de la gouvernance d'entreprise des entreprises bénéficiaires d'investissements. Dans le cadre du CGDF, BID Invest s'efforce de : (a) intégrer la gouvernance d'entreprise dans ses opérations d'investissement, (ii) établir une fonction interne de gouvernance d'entreprise, (iii) offrir de la formation et du renforcement de capacités, (iv) collaborer avec d'autres signataires et (v) émettre un rapport chaque année sur la mise en œuvre. Grâce à ses activités AT, BID Invest apporte aux entreprises du secteur privé en Amérique latine et dans les Caraïbes un soutien direct en gouvernance d'entreprise, des programmes de renforcement des capacités et d'autres formes d'assistance.

## **Gouvernance pour les projets dans l'industrie extractive**

2. Dans les cas où BID Invest finance un projet extractif (pétrole, gaz et mines), elle évalue les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que l'impact prévu sur le développement conformément à la présente Politique de Durabilité et les outils BID Invest qui y sont liés, tels que le système DELTA (Efficacité, apprentissage, suivi et évaluation du développement).
3. BID Invest favorise également la transparence des versements aux gouvernements hôtes des recettes de projets extractifs. En conséquence, BID Invest exige que les clients divulguent publiquement les paiements importants de leurs projets au gouvernement hôte (tels que les redevances, les taxes et impôts et la participation aux bénéfices).

## **VII. MÉCANISME INDÉPENDANT DE CONSULTATION ET D'INVESTIGATION**

Le Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation de BID Invest est un processus permettant d'enquêter sur des allégations de dommages résultant de l'incapacité de BID Invest à respecter ses Politiques de Durabilité ou d'accès à l'information conformément à sa Politique du mécanisme indépendant de consultation et d'investigation.

## **VIII. DOCUMENTS CONNEXES**

Outre les NP et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (ESS) générales de la Banque mondiale/SFI et les Directives ESS sectorielles, il convient d'appliquer les politiques, normes et documents d'orientation suivants pour être conformes à la Politique de Durabilité de BID Invest :

- Politique d'accès à l'information de BID Invest
- Liste d'exclusion de BID Invest
- Politique du Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation de BID Invest
- Cadre de développement de la gouvernance d'entreprise de BID Invest

## Annexe A

